

Département de la Manche
Arrondissement de Coutances
Canton de Créances
Commune de Saint-Germain-sur-Ay

Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal

Date de convocation : 11 juin 2024

Nombre de conseillers :

en exercice : 15

présents : 12

votants : 13

Date d'affichage de la liste des délibérations :

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt juin à dix-neuf heures, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la salle polyvalente du bourg, 45 rue de l'Eglise, sous la présidence de M. Le Maire, Christophe GILLES.

Présents : GILLES Christophe – GIAVARINI Pascal – POZZO Maryvonne - LEPAGE Michel – LEBLOND Christine – LEMAITRE Stéphanie - YBERT Valéry – LECORNU Séverine - THIENNETTE Claude - VANDENAWEELE Guy - LE GUILLOUX Vanessa – GRINCOURT Vincent

Absent excusé :

LECOEUR Maurice a donné procuration de vote à YBERT Valéry.

Absentes : FOSSEY Flavie - LACAILLE Estelle.

Secrétaire de séance :

POZZO Maryvonne.

3. DOMAINE & PATRIMOINE

3.1 Acquisitions

Achat de la maison située 23 rue de l'Eglise

DEL2024-06B-03

M. Le Maire donne lecture aux conseillers de l'offre de vente de la maison située 23 rue de l'Eglise, d'une surface de 135 m² et d'une surface de terrain de 1 829 m².

Il précise qu'il s'agit d'un commerce alimentaire (anciennement boucherie) avec deux logements de type F4 et F1 indépendants et du terrain.

Il ajoute que ce bien est proposé à la vente à 199 000 € et que les honoraires sont à la charge du vendeur.

Quelques conseillers l'ont visité.

Ce bien pourrait être de nouveau utilisé pour accueillir un commerce et les logements pourraient venir compléter l'offre de logements de la commune, qui ne peut répondre à toutes les demandes dans l'état actuel de son parc de logements locatifs.

Le Conseil Municipal,

VU, Le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT),

Département de la Manche
Arrondissement de Coutances
Canton de Créances
Commune de Saint-Germain-sur-Ay

Après avoir entendu l'exposé de M. Le Maire,

Après en avoir délibéré,

DECIDE

Article 1er : d'autoriser M. Le Maire à faire une proposition d'achat pour le bien mis en vente au 23 rue de l'Eglise pour un montant de 180 000 € nets acheteur ;

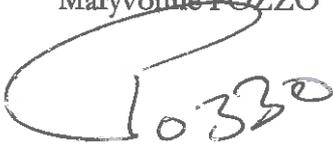
Article 2 : d'autoriser M. Le Maire à accomplir l'ensemble des démarches administratives relatives à ce dossier et à signer les différentes pièces administratives s'y rapportant ;

Article 3 : qu'en cas d'achat effectif de ce bien, les crédits nécessaires seront inscrits au budget primitif commune.

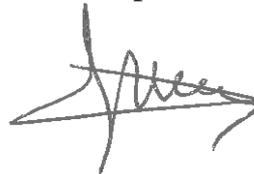
Adoptée à la majorité des votants
(13 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention)

Fait à Saint-Germain-sur-Ay,
Le 20 juin 2024,

La Secrétaire de Séance,
Maryvonne POZZO



Le Maire,
Christophe GILLES



Le Maire de la commune de Saint-Germain/Ay :

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte affiché et transmis au contrôle de légalité conformément au visa apposé ci-dessus ;
- informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Caen dans un délai de deux mois à compter de l'acquisition de son caractère exécutoire.